



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de sécurité lors des compétitions sportives internationales majeures

Question écrite n° 12133

Texte de la question

Mme Angélique Ranc attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur l'organisation catastrophique de la Coupe du monde de rugby 2023. Une fois de plus, un grand événement sportif international en France a manqué de sécurité et d'organisation. À la suite de la finale de la Ligue des champions au Stade de France en 2022, le match de la Coupe du monde de rugby a connu des difficultés semblables le samedi 9 septembre 2023 à Marseille. L'Agence France-Presse (AFP) a ainsi fait remarquer que les « procédures de sécurité et de palpation » ont été « manifestement allégées » pour tenter de fluidifier l'entrée, une chose difficilement tolérable. En plus de compromettre la sécurité des concitoyens à proximité des lieux des rencontres, mais aussi des spectateurs, la France continue de souffrir de critiques négatives à l'international alors qu'elle est censée rayonner au travers de l'accueil des prochaines compétitions sportives. En effet, la vague de critique négative a enflammé les réseaux sociaux et journalistes de différents pays, insistant sur la dangerosité d'une foule accumulée et non contrôlée et déplorant ainsi une organisation catastrophique. Des transports au départ et au retour (trains et bus) semblent également avoir été annulés. Mme la députée souhaiterait alerter Mme la ministre sur le fait qu'à moins d'un an des jeux Olympiques de Paris, l'organisation des prochains matchs du Mondial de rugby reste un sujet sensible scruté de près qui inquiète, à juste titre, les Français tandis qu'il devrait les rassurer. Étant donné les difficultés publiques en la matière, Mme la députée aimerait savoir si une campagne de communication et de recommandation globale est prévue pour informer les Français des aléas auxquels ils pourront être confrontés. Elle souhaite également savoir si le Gouvernement a obtenu des résultats encourageants concernant le manque d'agents de sécurité pour les jeux Olympiques de 2024. Elle aimerait rappeler que, cette fois, les risques ne se cantonneront pas seulement à des métropoles ciblées puisque, comme dans l'Aube, de nombreuses petites villes sont concernées par les événements à travers le relais de la flamme ou comme centre de préparation. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

L'organisation de la Coupe du Monde de rugby en France a été un véritable succès. Après les rodages des premiers matches, aucun incident de sécurité n'a été à déplorer. Le premier match à Marseille a connu quelques difficultés dans la gestion des flux, dues principalement à la configuration particulière du Stade Vélodrome et à un défaut d'information en amont, alors que les supporters anglais ont l'habitude d'entrer dans le stade le plus tard possible, ce qui peut créer des goulets d'étranglement à l'approche du coup d'envoi. Le premier match à Bordeaux a également connu des difficultés d'acheminement des supporters (insuffisance de la fréquence et du nombre de tramways pour rejoindre le stade). Ces rares difficultés constatées en début de compétition, qui sont donc circonscrites à deux sites et à deux matches sur les 48 de la coupe du monde, ne sont pas exceptionnelles au début de toute grande compétition internationale et ont été très vite résolues grâce à la mise en place de mesures correctrices prises immédiatement par l'organisateur, en étroite collaboration avec les services de l'État et les collectivités hôtes. En l'espèce, les leçons de la finale de la Ligue des champions au Stade de France en mai 2022 ont été pleinement retenues et aucun problème de sécurité publique ou privée n'a été à déplorer, ni dans les enceintes ou à leurs abords lors des autres matches de la coupe du monde de rugby, ni dans les fanzones. Une coordination interministérielle étroite et un outil dédié à la prévention et à la gestion de toute situation de crise ont été mis en place au ministère de l'intérieur et des outre-mer, à travers le centre national de

coordination stratégique (CNCS), en présence d'un officier de liaison du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques. Ce dispositif sera actif en permanence et renforcé pendant les jeux Olympiques et les jeux Paralympiques. S'agissant des jeux Olympiques et Paralympiques, l'identification des besoins en matière de sécurité privée implique un recensement et une évaluation tenant compte, au regard des degrés de sécurisation des sites, d'une part des prestations de service achetées par le COJO, les entités de livraison et leurs sous-traitants, d'autre part des programmes de célébration qui seront organisés sur les territoires, de la cartographie des clubs Paris 2024 et des événements organisés par les partenaires commerciaux. L'État, ses opérateurs et ses partenaires oeuvrent de concert pour maximiser le déploiement d'agents de sécurité privée durant les Jeux. Ils ont ainsi lancé, dès la fin 2022, des opérations visant à solliciter le vivier des demandeurs d'emploi notamment en Ile-de-France et à rechercher de nouveaux viviers de recrutement, tels que les étudiants, les jeunes suivis dans le cadre des programmes d'insertion (écoles de la 2ème chance, établissements pour l'insertion dans l'emploi - EPIDE), les travailleurs temporaires, etc. Des outils et des campagnes de communication ont été lancées sur les réseaux sociaux (campagne de la branche, de l'OPCO AKTO, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche...). L'ensemble des mesures réglementaires ainsi que la création par décret d'un titre événementiel, puis d'un certificat de compétences complémentaires pour sécuriser le parcours professionnel ont été réalisés au premier semestre 2023. L'État accompagne le secteur en participant à la prise en charge financière des stages obligatoires de mise à niveau des compétences (9 M€ programmés en 2023) et a abondé par redéploiement le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) en Ile-de-France, pour permettre une commande supplémentaire de 15 000 places de formation, dont 5 000 début 2024 pour un montant de 46 M€ dont 31,6 M€ dès 2023. Pôle emploi prend en charge sur son budget propre la formation et l'indemnisation des étudiants volontaires pour travailler dans le domaine de la sécurité privée (montant évalué à 5,490 M€ pour un objectif de 3 000 étudiants). L'impact positif de ces actions est d'ores et déjà mesurable : - le nombre de demandeurs d'emploi inscrit dans le secteur a baissé de 11,1 % entre août 2022 et août 2023, et 6 637 personnes ont été recrutées par le secteur depuis septembre 2022 ; - près de 7 350 demandeurs d'emploi sont entrés en formation (trois fois plus qu'en 2022) dont 1 057 étudiants ; - en Ile-de-France, 13 414 personnes ont obtenu une carte professionnelle entre janvier et septembre 2023, soit 14,3 % de plus qu'à la même période de 2022 : il s'agit d'un réel succès au regard des mesures de durcissement des conditions d'entrée dans le métier prises en 2021 et 2022 (titre de séjour et maîtrise de la langue française) ; - 783 cartes professionnelles au titre du certificat de qualification professionnelle (CQP) « Participer à la sécurité des grands événements » (PSGE), principalement réservé aux étudiants, ont été délivrées à mi-septembre 2023, 636 d'entre eux ayant achevé leur formation en août. Ces actions bénéficient à l'ensemble des entreprises du secteur et sont complétées, depuis que les 37 premières entreprises attributaires des marchés ont été notifiées, par des accompagnements individualisés et sur mesure réalisés par le COJO, le service public de l'emploi et ses partenaires territoriaux. Le COJO procède à des réunions mensuelles avec chacune des entreprises afin de suivre leur stratégie de recrutement, l'augmentation des viviers et les actions mises en place pour fidéliser la main d'œuvre afin d'atteindre le niveau requis pour réaliser les prestations attendues. La coordination nationale pour la sécurité des Jeux (CNSJ) effectue un pilotage plus global des marchés en réunissant mensuellement un comité de suivi des marchés de sécurité du COJO et des prestataires auxquels le comité a externalisé certaines missions relatives aux équipements. Concernant plus particulièrement le parcours de la flamme entre mai et juillet 2024, les préfets ont été sensibilisés par une instruction du ministre de l'intérieur et des outre-mer le 28 avril. Une « bulle itinérante » de sécurité autour de la flamme sera assurée par les moyens de l'État (gendarmerie, police), à laquelle s'ajouteront sur chaque territoire des forces de sécurité locales supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Angélique Ranc](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12133

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 octobre 2023, page 8978
Réponse publiée au JO le : 5 décembre 2023, page 10996